Écoravie : l'art de faire sauter la banque

Cet habitat partagé drômois a fait appel à des prêteurs solidaires pour se financer. Une récolte au succès inespéré.



our accéder à Écoravie, il faut gravir un petit chemin à la sortie de Dieulefit (Drôme). Sur un terrain exposé plein sud, un bâtiment bardé de panneaux solaires abrite déjà six foyers depuis novembre 2016. Un deuxième est en cours d'achèvement. Un troisième sortira de terre l'an prochain, ainsi qu'une maison commune. Cet habitat participatif de 18 logements aura mis sept ans à voir le jour, entre les toutes premières réunions et la remise des clés. « C'est une durée classique pour ce type de projet, même si certains groupes vont plus vite aujourd'hui en bénéficiant de l'expérience des pionniers », estime Françoise Zoroddu, très impliquée dans cette aventure. Impossible d'évoquer Écoravie sans parler de son mode de financement, devenu une référence dans le milieu de l'habitat participatif. « Aucune banque ne nous a fait confiance. La propriété collective leur fait peur, reprend-elle. Nous sommes une SAS coopérative. Chaque habitant est à la fois associé et locataire de son logement. Pour un banquier, c'est exotique! » Les futurs habitants ont pu réunir 1 million d'euros de capitaux propres pour acheter le terrain et amorcer le projet. Chacun a apporté entre 6200€ et 220000€ en fonction de ses moyens. Un bel exemple de solidarité. Pour la suite, il a fallu trouver de l'argent ailleurs. « On a décidé de faire appel à des prêteurs solidaires. Le résultat a dépassé nos

espérances. On a recueilli 900 000 € auprès de 37 particuliers. Certains ont mis 2000€. D'autres sont allés jusqu'à 150 000 € alors qu'on ne les connaissait pas! » Une surprise totale pour ce groupe qui est allé à la rencontre du public sur les salons bios. Le bouche-à-oreille a fait le reste.« Preuve qu'il existe aujourd'hui dans la société des gens qui ont plus confiance dans un projet comme le nôtre que dans le système bancaire pour placer leurs économies. Et ce, même sans devenir habitant. » Les prêteurs s'engagent sur vingt ans, mais peuvent demander un remboursement partiel ou total dès la troisième année, indexé (ou non) sur l'indice de référence des loyers qui suit l'inflation. Les remboursements ont déjà commencé, grâce à l'argent des premiers loyers. Les Écoravissants, comme ils aiment s'appeler, ont également obtenu plus d'un million d'euros de prêts et de subventions de la Région et des caisses d'assurance maladie en prévoyant notamment des appartements accessibles aux personnes handicapées. Un succès révélateur de l'engouement que peut susciter un projet d'habitat participatif éthique et bien ficelé. Aujourd'hui, il ne leur reste « plus » qu'à trouver 900 000€ pour boucler leur budget et terminer le dernier bâtiment.

Site: www.ecoravie.org

Nort